

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°35/2019**
OBJET : DOTATION CANTONALE 2019Conseillers en exercice : 23
Présents : 14
Excusés : 9
Pouvoirs : 6
Votants : 20**SÉANCE DU 24 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 24 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 18 juin 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emmanuel DELMOTTE, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Adjointes,
Mesdames, Messieurs : Colette ZALMA, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Jean-François PIOVESANA, Nathalie D'ESQUERMES.

ABSENTS EXCUSES : Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Sylvie DAVILLER, Jean-Pierre MAURIN, Christian FARALDI qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Claudine NAVARRO qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Manon DEGLI INNOCENTI qui a donné pouvoir à Grégory MARCUCCI, Virginie CHABERT, Jean-François PIOVESANA qui a donné pouvoir à Jean-Louis MILLO, Théodore PAPPALO, Aline ZANI qui a donné pouvoir à Nathalie D'ESQUERMES.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur le Président du Conseil Départemental, a fait connaître, par courrier du 5 avril dernier, la proposition d'allouer à la Commune, au titre de la Dotation cantonale d'aménagement 2019, une somme de 47.000 €.

La dotation entre les différents cantons, a été répartie par la commission permanente départementale qui a eu lieu le 7 juin 2019. Par conséquent, les travaux correspondant aux demandes de subvention, peuvent avoir commencé après la date de tenue de cette commission.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter cette subvention pour la réfection (goudron) du chemin des Picholines et du chemin du Camp de Tende dont l'estimation s'élève à 189 525.00 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement ci-après :

Estimation des travaux HT	189 525.00 € HT
Subvention du Département dotation cantonale	47.000.00 €
Part communale HT	142 525.00 € HT

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE les travaux ci-dessus proposés,

APPROUVE le coût de la dépense de 142 525.00 € HT,

APPROUVE le plan de financement ci-dessus,

INSCRIT la dépense à la section d'investissement du budget communal au compte 2315-601,

SOLLICITE la subvention départementale au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2019 de 47.000€ pour cette opération.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

